

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 21 décembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, et Virginie REY.

**Avaient donné pouvoir :** Daniel FRERY à Robert NATALE, Christian GAILLARD à Anissa BRIKH, Thierry MARCJAN à Jacques ALEXANDRE et Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 16 décembre 2022	Le 16 décembre 2022	En exercice	50
		Présents	25
		Votants	29

Le Président, a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée le 15 décembre, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le vendredi 16 décembre 2022.

Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Catherine CREPIN est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

## **2022-08-12 Convention CAF : Signature de la Convention Territoire Globale des services aux familles pour 2022-2026**

*Rapporteur : Christian RAYOT (AT)*

Un nouveau mode de financement a été mis en place par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, la **Convention Territoriale Globale (CTG)**. Ce procédé est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants non plus à l'échelle d'une commune mais d'un territoire.

L'échelle retenue par la CAF est la Communauté de Communes du Sud Territoire. Ainsi, quatre collectivités sont signataires de cette CTG :

- Les 3 communes qui disposaient d'un CEJ : Beaucourt, Grandvillars et Delle,
- La Communauté de Communes Sud Territoire.

Les actions financées sont définies d'après un diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF et les représentants des communes membres de la CCST, et peuvent couvrir la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

La convention vise à définir les orientations du projet social stratégique « Enfance-Jeunesse et Familles » du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre sur la période 2022-2026. Elle vise deux objectifs prioritaires :

- Réduire les inégalités et consolider le maillage territorial en matière d'offre de services aux familles,
- Favoriser l'inclusion sociale de toutes les familles avec une attention particulière portée aux situations de fragilité.

Cette convention :

- Identifie les besoins prioritaires sur les communes du périmètre géographique de la CCST
- Définit les champs d'intervention et actions à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- Vise à optimiser l'offre existante et/ou développer de nouvelles offres afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

La CTG constitue un cadre de référence qui a vocation à s'articuler :

- Avec les autres dispositifs existants régissant les relations entre les communes de Grandvillars, Delle, Beaucourt, la Communauté de communes du Sud territoire et la Caisse d'allocations familiales (dont conventions de financement des services).
- Avec les autres dispositifs déployés localement dans le cadre des politiques sociales portées par les autorités compétentes (PEDT, dispositif Grandir en milieu rural de la MSA, dispositif territoires éducatifs ruraux de l'éducation nationale...).

Enfin, la CTG s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les grandes orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles, dont elle constitue, pour partie, une déclinaison locale.

Cette convention a été établie à partir d'un diagnostic finalisé courant 2022 tenant compte de l'offre existante, des problématiques et spécificités du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés (communes, associations, autres acteurs locaux ...).

Les interventions de la Caf sur le périmètre géographique de la Communauté de communes du Sud Territoire concernent ses missions stratégiques :

- ♣ Gérer les droits sociaux et favoriser l'accès aux droits sociaux ;
- ♣ Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- ♣ Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- ♣ Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- ♣ Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

A l'échelle de la Communauté de communes du Sud Territoire, la Caf soutient 3 647 allocataires représentant 9 280 personnes couvertes. Le taux de couverture de la population par la Caf sur ce territoire s'élève en conséquence à 39.40 %.

#### Mise en œuvre de la convention et engagements des signataires :

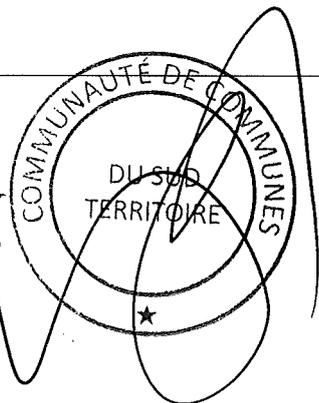
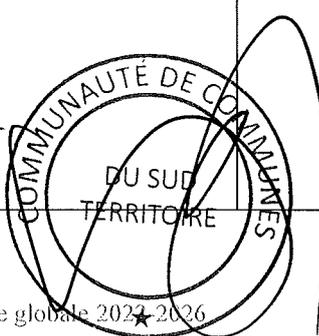
La mise en œuvre de la convention s'organise au travers du déploiement et du suivi du plan d'actions figurant en annexe 4 (jointe en annexe) qui détaille les principaux objectifs opérationnels ainsi que les moyens mis conjointement par la Caf et les signataires pour la période 2022-2026.

Les signataires s'engagent à mobiliser, selon leur disponibilité, les moyens nécessaires humains et matériels (moyens logistiques, outils de communication, données statistiques, ...) pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention. Ils pourront également associer, si besoin, d'autres partenaires.

**Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'approuver la Convention Territoriale Globale pour la période 2022-2026,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**
- 

*Annexe : convention Territoriale Globale*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, <b>Le Président Christian RAYOT</b></p> 
<p>Et publication ou notification le</p>	<p><b>JEUDI 22 DEC. 2022</b></p>
<p>Le Président, <b>Le Président Christian RAYOT</b></p> 	

## Annexe 4 : Le Plan d'actions

### ORIENTATION STRATEGIQUE N°1

#### Le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et la réduction des inégalités territoriales

##### Objectif 1. Apporter une réponse adaptée aux besoins d'accueil petite enfance à toutes les familles sur le territoire

Actions	Modalités de mise en œuvre	Partenaires Mobilisés	Echéance	Indicateurs de suivi	Piote(s)	Contributions et leviers
Action 1 : Développer l'offre d'accueil collectif sur l'ensemble du périmètre géographique	Accompagner techniquement et financièrement la création de places d'accueil sur le périmètre géographique	CAF/CD – ensemble des acteurs Petite Enfance	2023 - 2025	Taux de couverture Petite enfance Géolocalisation de l'offre via le site Internet monenfant.fr Taux d'occupation des accueils collectifs	CAF – CD (PMI)	PIAJE, PSU, bonus... rural Coopérateurs CTG Données Éliage
Action 2 : Soutenir l'accueil individuel	Poursuivre le maillage territorial des RPE et enrichir les offres en faveur des ASSMAT – Mener une réflexion sur l'implantation d'une ou plusieurs MAM sur le périmètre géographique	RPE Beaucour – CAF – CD – Collectivités	2023 -2026	Nombre d'AM sur le territoire, Nombre d'AM en sous activité ayant bénéficié d'un accompagnement du RPE Taux de renouvellement des AM Taux de fréquentation régulière des AM au RPE Ratio animateur RPE/nombre d'AM Nombre d'AM partis en formation Nombre de MAM implantée sur le territoire	CAF et CD (PMI)	Monenfant.fr Coopérateurs CTG Prime d'installation ASSMAT PIAJE
Action 3 : Promouvoir le dispositif RPE	Réflexion sur la création d'un RPE	Ville de Grandvillars – CAF – PMI –	2023-2026	Nombre d'ASSMAT sur le territoire Nombre de familles concerné	CAF, PMI, coopérateurs CTG	PS RPE PIAJE Monenfant.fr
Action 4 : Soutenir la prise en charge des enfants issus de familles en précarité et des enfants en situation de handicap	Les coopérateurs doivent travailler sur cet axe avec les équipes via les projets pédagogiques, projets d'accueil afin d'encourager les dynamiques qui consistent à aller vers les publics les plus fragiles	CAF – RPE Collectivités – CD – Elus locaux – Loisirs Pluriel	2023 -2025	Nombre de réunions mises en place sur le territoire Nombre d'Elus participants Nombre de projets prévisionnels Nombre de familles vulnérables accueillies dans les EAJE Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les EAJE	CAF et CD (PMI) CGST, Coopérateurs CTG	Appel à projet FPT Handicap Bonus Handicap Bonus mixité sociale

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le



ID : 090-249000241-20221221-2022\_08\_12-DE

## ORIENTATION STRATEGIQUE N°2

**Accompagner les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie**

### Objectif 1 : Adapter l'offre aux besoins des familles les plus vulnérables

Action 5 : Soutenir la prise en charge des enfants issus de familles en précarité et les enfants en situation de handicap	S'appuyer sur le dispositif « Pôle ressources » de Loisirs Pluriel	2022-2026	Collectivités – Jeunesse et sport – Loisirs Pluriel	Nombre de familles accueillies dans les ALSH Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les ALSH (Inscrits et volume d'heures) Nombre de familles bas QF dans les ALSH Nombre d'enfant AEEH sur le territoire Identification des freins Enquête de satisfaction auprès des parents usagers	Collectivités Loisirs Pluriel	Appels à projet Handicap CAF  Pôle ressources Loisirs Pluriel
---	--	-----------	---	--	-------------------------------	---

### Objectif 2 : Accompagner les jeunes de 12 à 25 ans vers l'autonomie dans le cadre de leurs projets

Action 6 : Développer les modalités de contact avec les jeunes du territoire pour favoriser leur engagement citoyen	Animer une réunion d'information en direction des acteurs locaux afin de capter de nouveaux porteurs de projets en direction du public adolescent. Accompagner les accueils jeunes sur l'opportunité de mettre en place la nouvelle PS « Jeunes CAF » sur le périmètre géographique. Réflexion sur l'ouverture de services jeunesse	2023-2026	CAF – Collectivités - Associations – acteurs locaux	Nombre de partenaires différents présents à la réunion d'information Nombre de nouveaux porteurs de projets adolescent Nombre de projets ados annuels Nombre de jeunes participants à des projets ados Nombre de PS jeunes financées	CAF – Collectivités Associations Animateur Jeunes Coopérateurs	PS accueil ados PS jeunes Appel à projet FPT Ados
Action 7 : Adapter les pratiques d'accompagnement des professionnels de la jeunesse aux modalités de communication actuelle des jeunes	Accompagner les animateurs jeunes au déploiement du dispositif « promeneur du net » lancé par la CNAF pour offrir une présence éducative dans la rue numérique ; <u>Accompagner les jeunes et les sensibiliser aux risques du net</u>	2023-2026	CAF – Collectivités – Associations – Collectivités	Nombre de professionnels identifiés promeneur du net Nombre de jeunes touchés via cette fonction	CAF – collectivités Associations Animateur Jeunes Coopérateurs	Dispositif promeneur du net
Action 8 : Assurer la cohérence entre les différents dispositifs	Mettre en place une offre de services auprès des jeunes dans le cadre du dispositif territoire éducatif rural	2023-2026	CAF – Ville de Delle – Education nationale -		Education nationale – Ville de Delle	Dispositif territoire éducatif rural

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 090-249000241-20221221-2022\_08\_12-DE